

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025
20h00

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Absents : 3

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2025 et que la convocation du conseil avait été faite le 02 décembre 2025.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Coulon-Garcia, Lemoine, Hennon, De Meulenaere, Dujardin, Grand, Guilloteau, Mayerowitz, Michel, Merle, Teulade.

Absents excusés : Madame Le Mazurier qui a donné pouvoir à Madame Hennon, Monsieur Fasseler, Madame Bouillé

Secrétaire de séance : Monsieur Mayerowitz est élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du conseil du 11 septembre 2025 n'apporte pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 0026 2025 : ADMISSION EN NON-VALEUR D'UN MANDAT D'ANNULATION ANNEE 2021, POUR UN MONTANT DE 80 EUROS

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 22 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1er : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du mandat d'annulation n° 1 2021 :

-, (objet : cartes cadeaux naissance- montant :80€) ;

Article 2 : DIT que le montant total de ce mandat d'annulation s'élève à 80 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

DELIBERATION N° 027 2025 : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Afin de régulariser certains articles du budget communal, des ajustements de crédits s'imposent :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 615221		1 000,00
D F 011 615231		1 820,00
total		2 820,00
D F 012 6450	1 720,00	
D F 65 65568	1 000,00	
D F 67 673	100,00	
total	1 820,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications décrites ci-dessus.

DELIBERATION N° 0028 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT PROGRAMME 2026

- VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2334-33
- VU la circulaire de Monsieur le Préfet de Seine et Marne en date du 1^{er} décembre 2025 indiquant la liste des dossiers éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- CONSIDERANT que le programme d'investissement de la commune est éligible à toute subvention de l'état pour l'année 2026.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décident de réaliser des travaux de création de trottoirs conformes PMR route de Nangis
- Sollicitent l'aide financière de l'état au taux de 80% du montant HT des travaux
- Arrêtent les modalités de financement prévisionnel de ces opérations comme suit :

	COUT HT	TVA	SUBVENTION ETAT 80%	AUTOFINANCEMENT
TRAVAUX	100 562,50	20 112,50	80 450,00	40 225,00
Maitrise d'œuvre	8 045,00	1 609,00		9 654,00
Total	108 607,50	21 721,50	80450,00	49 879,00

- Précisent que la réalisation de l'ensemble des travaux se fera en une tranche.
- S'engagent à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention.
- Disent que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget primitif 2025 de la commune.
- Donnent pouvoir au Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

- Le permis de construire pour la réalisation de la maison des associations à Villegagnon a été déposé auprès du service instructeur le lundi 8 décembre 2025.
- Suite à la libération du logement communal rue de la Gare, des travaux de remise en état doivent être programmés. Le logement ne pourra être remis à la location que courant 2026.
- Une campagne de prévention va être lancée auprès des jeunes gens rentrant à pied à la descente du bus scolaire. Un flyer est en préparation il sera distribué dans toute les boîtes à lettres de la commune

Le prochain conseil municipal est programmé pour le jeudi 29 janvier 2026.

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 30 janvier 2026.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Ont signé les membres présents

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
DE MEULENAERE Alexandre		GRAND François	
FASSELER Philippe	<i>Abst excusé</i>	GUILLOTEAU Christophe	
COULON-GARCIA Leslie		LEMOINE Vanessa	
HENNON Brigitte		MAYEROWITZ Patrick	
LE MAZURIER Martine	<i>Abste excusée pouvoir à B Hennon</i>	MERLE Philippe	
BOUILLÉ Blandine	<i>Abste excusée</i>	MICHEL Patrick	
DUJARDIN Sylvain		TEULADE Carine	